

MOTION PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE RELATIVE AUX CONTROLES ET AUX SANCTIONS

La Chambre d'agriculture de la Vienne, réunie en session le 13 mars 2023 à Mignaloux-Beauvoir, sous la présidence de Philippe Tabarin,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

Considérant que :

- La pression de contrôle sur l'agriculture est beaucoup trop forte ;
- Les agriculteurs endurent le « tout répressif » dans une réglementation de plus en plus complexe et se sentent considérés dans leur activité professionnelle comme des présumés coupables ;
- Les agriculteurs ressentent ces accusations comme du dénigrement méthodique qui peuvent provoquer des drames humains.

La Chambre d'agriculture demande que :

- Les agriculteurs qui peuvent commettre une erreur sans aucune intention de commettre des infractions ne soient pas considérés obligatoirement comme des délinquants ;
- Lorsqu'une erreur commise de bonne foi est constatée suite à un contrôle, l'agriculteur doit avoir la possibilité de la corriger sans perte de l'aide correspondante ;
- Les services de l'Etat (Préfecture et Procureur de la République) s'engagent dans un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour que les agriculteurs qui ont commis une infraction ne soient pas poursuivis devant les tribunaux avec pour contrepartie de suivre une formation ou un stage valant rappel à la réglementation.

RESULTATS :

Constatant que le quorum est atteint, procède au vote :

- Votants : 23
- Pour : 22
- Contre : 1
- Abstention : 0

**Fait à Mignaloux-Beauvoir,
le 13 mars 2023**

**Le Président,
P. TABARIN**

